

dérogeait pas non plus à ce principe de la protection. D'autre part, s'il veut se dire partisan du libre-échange et du dégrèvement, il peut aussi prétendre qu'il est libre-échangiste puisqu'il a abaissé de 3c. le droit sur le beurre. Par conséquent, le traité ne saurait être invoqué à cette fin par aucun des partis en présence. Les deux peuvent s'en prévaloir s'ils le veulent, mais je ne saurais dire si, oui ou non, pris dans son ensemble, le traité est plus conforme aux théories des libéraux ou à celles des conservateurs, tout comme je ne saurais dire si l'honorable député de Lisgar est plus libre-échangiste que protectionniste parce que, non seulement, il approuve ce traité, mais appuie un gouvernement qui est manifestement protectionniste. A ce sujet, je me rappelle un article publié dernièrement dans le *Citizen*, d'Ottawa, et intitulé: *Mulberry bush of politics*. Cet article débute ainsi:

De toutes les questions débattues dans la politique canadienne, il n'en est pas qui fasse plus l'objet de discussions inutiles que celle de la protection au moyen du tarif.

L'article cite ensuite et commente certaines déclarations de la part des chefs des deux partis. Il cite d'abord un commentaire fort libéral du chef de l'opposition, lequel dit:

Une politique en vue d'assurer une égalité de traitement, une chance égale de rivaliser avec les autres pays de l'univers, pour la protection de l'agriculture, du travail, de l'industrie et du consommateur.

Vient ensuite une opinion protectionniste de la part d'un membre libéral du Gouvernement:

En théorie, le libre-échange est une bonne chose, pourvu que les pays intéressés ne se soient pas entourés d'une muraille tarifaire infranchissable. Je ne crains pas de dire que, dans un pays auquel est interdit l'accès d'un marché étranger, le tarif peut à bon droit servir, dans une mesure raisonnable, à sauvegarder les droits du consommateur et protéger les industries domestiques afin que ces industries puissent jouir de leur propre marché.

C'est là qu'il y a lieu de parler des "mûriers" de la politique. A ce propos, je rappellerai la curieuse manière dont les renards du Manitoba s'y prennent pour s'emparer des dindons. Je ne garantis pas que c'est bien ainsi que les choses se passent, mais vous pouvez compter que la comparaison est juste. On dit qu'au Manitoba lorsque les dindons montent au sommet d'un arbre pour se jucher, il leur arrive parfois d'être surpris par les renards qui, au pied de l'arbre et la queue dans la gueule, se mettent à tourner rapidement autour du tronc. Les dindons, les yeux fixés sur les renards, ne tardent pas à être pris de vertige et finisse par tomber, alors que le renard s'en empare sans peine. Sans doute, l'honorable député de Lisgar était perché au

sommet de ce mûrier auquel on compare la discussion de tarif et qu'après avoir écouté les raisonnements et les circonlocutions de ses amis, il s'est senti pris de vertige et, tombant, est devenu la proie facile de ses adversaires. Il veut faire montre de libéralité au sujet des produits de l'industrie laitière; il veut faire du beurre un onguent qu'il appliquera à sa conscience politique. N'ayant pu faire abaisser les droits sur autre chose, il se badigeonne la conscience de beurre et c'est avec cela qu'il cherche à se contenter. D'après lui, ceux qui exercent cette industrie laitière ne peuvent se défendre eux-mêmes. J'espère qu'il ne me reprochera pas de le citer à faux, car je vise plutôt à expliquer le sens de ses paroles. Il se constitue le porte-parole de l'industrie laitière et il dit que ces gens ne savent pas ce qu'ils veulent lorsqu'ils demandent l'abrogation du traité; que, selon les apparences, ils ont l'esprit plus ou moins dérangé. Il sait ce qu'il leur faut mieux qu'eux-mêmes, et il sait qu'ils ne veulent pas de protection du tout. Lorsque nous, de cet angle de la Chambre, convenons du bien-fondé des réclamations de l'agriculture, l'honorable député de Lisgar nous accuse d'apostasie. Cela me remet en mémoire cet individu qui criait: "Au voleur"! L'honorable député cherche à se soustraire à l'attention du pays. Ce mot "apostasie", comme certaines opinions de l'honorable député, appartient aux temps les plus reculés. Il ne participe même en rien de la théorie libérale, sans compter la doctrine progressiste. Mon honorable ami devra accepter le mot "apostasie" ou quelque pire expression peignant sa position. Il est fort possible qu'un homme qui change de vues soit traité d'apostat, mais il y a des termes plus cinglants. S'il a parlé avec sincérité, lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre, il est maintenant un apostat; s'il ne croyait pas ce qu'il disait à cette époque, il est pire qu'un apostat, et je laisse à la Chambre le soin d'employer l'expression qui lui convient. Je suppose que j'enfreindraisi le règlement si je me servais de ce mot. Voyons quel a été le mandat en vertu duquel mon honorable ami a été élu. Conformément, à la nouvelle politique nationale, qui, selon toute apparence, est mort-née, il avait foi en ce qui suit:

Nous croyons que les meilleurs intérêts du Canada et de l'empire seraient mieux servis par une action réciproque de la part du Canada au moyen d'une réduction graduelle du tarif sur les importations britanniques dans le but d'une union plus intime et une meilleure entente entre le Canada et la mère patrie et de la diminution du coût de la vie pour les Canadiens.

Et au sujet des demandes formelles relativement au tarif, il est dit: